ADVANCE QUESTIONS TO BURKINA FASO (SECOND BATCH)

SLOVENIA

• How many youth advisory reproductive centres are operating in the country and what efforts have been invested in increasing their availability in rural areas?

LIECHTENSTEIN

- Liechtenstein recognizes Burkina Faso's commitment to international criminal justice, as evidenced by its ratification of the Rome Statute of the International Criminal Court (ICC).
- What steps has Burkina Faso taken to ratify the Kampala amendments to the Rome Statute on the crime of aggression?
- What steps has Burkina Faso taken to join the Code of Conduct regarding Security Council action against genocide, crimes against humanity or war crimes, as elaborated by the Accountability, Coherence and Transparency Group (ACT)?

BRAZIL

- According to the National Report, the female genital mutilation rate among women of childbearing age declined from 76% in 2010 to 63% in 2016. How the Government of Burkina Faso intends to accelerate the decline of the female genital mutilation figures?
- In 2017, Burkina Faso reported that a preliminary bill on the Criminal Code, which was being finalized, no longer provided for the death penalty as a criminal sanction. Is this legal provision currently in force?

PORTUGAL

- L'État examiné pourrait-il décrire son mécanisme ou processus national chargé de coordonner la mise en œuvre des recommandations acceptées, le suivi du progrès et de l'impact ?
- L'État examiné a-t-il établi un « mécanisme national de mise en œuvre, d'élaboration de rapport et de suivi » couvrant les recommandations de l'EPU, mais aussi des recommandations/observations faites par les Organes de Traités des Droits de l'Homme, les Procédures Spéciales et les mécanismes régionaux pertinents ? Si oui, pourrait l'État examiné partager brièvement son expérience concernant la création d'un tel mécanisme, y compris les difficultés rencontrées et les enseignement tirés, ainsi que les plans ou les besoins de renforcement du mécanisme dans l'avenir ?

BELGIUM

- Lors du 2ième EPU du Burkina Faso, la Belgique avait recommandé que la peine de mort pour les mineurs soit supprimée du droit pénal, ce qui a été fait entretemps. La Belgique félicite le gouvernement Burkinabe d'avoir suivi sa recommandation, ainsi que d'avoir entrepris de grand pas en vue de l'abolition complète de la peine de mort, qui est prévue dans le projet de nouvelle constitution actuellement élaboré. Le Belgique encourage le Burkina Faso à compléter ce processus et souhaite poser la question si le gouvernement de Burkina Faso a l'intention de ratifier le Deuxième Protocole facultatif auprès du Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ?
- Quelles mesures le gouvernement Burkinabe envisage-t-il prendre pour promouvoir les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, y compris l'éducation complète à la sexualité?
- La loi n°061-2015/2015/CNT du 6 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes interdit toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, mais ne vise pas expressément la violence conjugale. Comment la violence conjugale est-elle criminalisée?
- Le Burkina Faso envisage-t-il d'adresser une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme?
- Comment le gouvernement Burkinabe promeut-il le travail des femmes défenseurs des droits de l'Homme et des défenseurs LGBTI ?